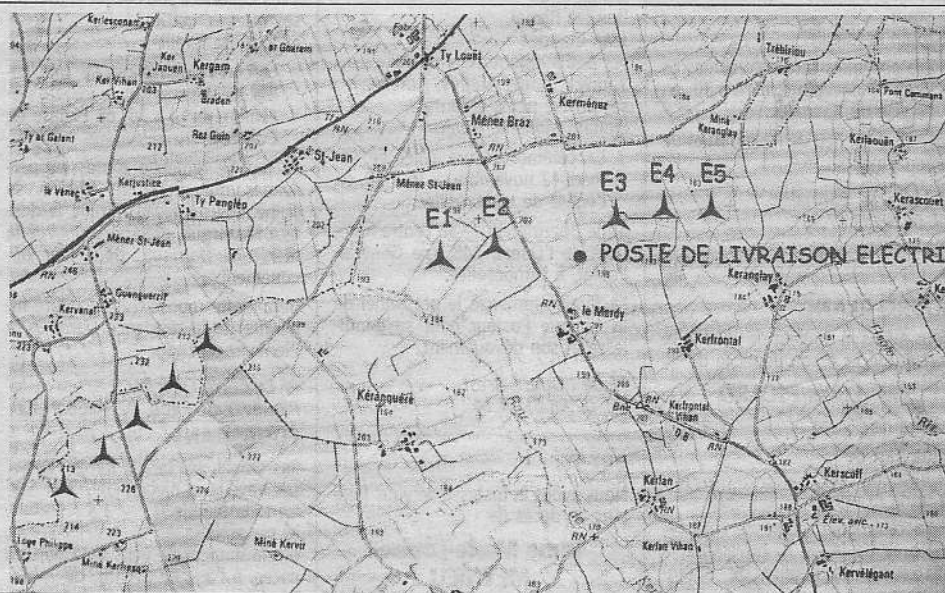


# Projets éoliens. Le courant ne passe pas

**L'éolien essuie des vents contraires. Dernier exemple : le soutien des élus scaërois au projet du Merdy, pourtant recalé à l'enquête publique.**

*Des neuf sites arrêtés sur le territoire, seul Miné-Kervir, en Scaër (en bleu, à gauche sur la carte), accueille aujourd'hui ses premières éoliennes.*



« L'élaboration d'un schéma de développement éolien a été entamé en 2005. Six ans plus tard, il n'y a pas encore une seule éolienne de ce schéma en fonctionnement sur le territoire. Celles de Miné-Kervir, à Scaër, commencent tout juste à sortir de terre », regrette Nicolas Morvan, président de la Cocopaq. Le développement éolien a essuyé quelques revers dans le pays de Quimperlé. « Arrêté fin 2007, notre schéma repérait et définissait des zones où l'implantation d'éoliennes était pertinente et ne posait pas de problème pour ce qui concerne l'habitat, les activités, la faune, la flore... Nous voulions éviter que les promoteurs fassent ce qu'ils veulent au détriment de l'intérêt collectif ».

Après un changement de la loi et l'obtention « d'un consensus dans les communes concernées », six zones comptant neuf sites sont finalement soumises à l'approbation du préfet. Puissance totale : 93,5 MW, « soit la consommation de tous les ména-

ges du pays de Quimperlé », souligne Nicolas Morvan. De quoi inscrire aussi le territoire dans le Pacte énergétique breton.

## Un schéma partiellement approuvé

Un an et demi et quelques modifications plus tard, en mars 2011, le préfet approuve partiellement ces zones. Les sites de Kerdiouzet, en Scaër, de Riec et Moëlan sont recalés. Des recours en annulation sont déposés par la Cocopaq, qui n'ont toujours pas été jugés.

Dernier épisode en date : l'avis défavorable rendu par la commissaire-enquêtrice suite à l'enquête publique relative à l'implantation de cinq éoliennes d'une puissance de 10 MW au Merdy, en Scaër (Le Télégramme du 6 novembre). « Zone validée par le préfet en mars 2011 », rappelle Nicolas Morvan. Un avis défavorable auquel ne se sont pas rangés les élus scaërois, mardi soir : « Ils ont approuvé à l'unanimité le

projet d'Éole Génération », souligne Paulette Pérez, maire de Scaër (lire en page Scaër).

## « Quatre lignes sur le projet du Merdy »

Le préfet a jusqu'au 13 novembre pour rendre sa décision, « basée sur les éléments techniques, administratifs et d'acceptation sociale - ces derniers sur lesquels l'enquête publique est censée le renseigner », explique Nicolas Morvan.

Or, pour les deux élus, « c'est la surprise qui domine à la lecture des conclusions de la commissaire-enquêtrice. Son analyse s'appuie sur des blogs et sites d'opposants à l'éolien du monde entier, sur le livre de la biologiste suisse Nicole Lachat... Elle ne fait pas mention de l'état d'esprit local sur le projet, de son insertion dans la communauté de vie ». « Il y a quatre lignes sur le projet du Merdy lui-même », ajoute Paulette Pérez. Le manque de transparence et de concertation, les deux élus le réfutent. « Depuis le début de

notre réflexion sur le développement éolien, on a mis en lien opposants et partisans, élus locaux et services, dans un cadre collectif et démocratique », argue Nicolas Morvan.

## « Arrêt de l'exploitation au moindre problème »

Le tout a abouti à l'élaboration d'une charte du développement éolien, que tout porteur de projet dans le pays de Quimperlé doit signer. « La limite des 500 mètres, le provisionnement du démantèlement, l'arrêt de l'exploitation en cas de dysfonctionnement... Certains éléments de la loi Grenelle II étaient déjà dans notre charte ».

Paulette Pérez annonce qu'« à Miné-Kervir, j'ai prévu de rencontrer tous les riverains au premier semestre 2012, après la mise en service des éoliennes ». Et « au moindre problème, nous serons les premiers à demander l'interruption de l'exploitation », concluent les deux élus.

Claire Marion